

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 6 OCTOBRE 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- ACHAT D'UN VEHICULE C 15
- ETUDE DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS REGIONALES
- QUESTIONS DIVERSES

Le 30 septembre 2020
Le Maire,

Mairie de SAINT-ETIENNE
(ALLIER)

1. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 / ACHAT D'UN VEHICULE C15 POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative à l'article 2182 du programme 345 – matériel de transport en dépenses d'investissement pour un montant de 2 680 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **DM 2 : achat d'un véhicule C15 pour le service technique (annexe)**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2182 (21) : Matériel de transport - 345	2 680,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	2 680,00
Total dépenses :	2 680,00	Total recettes :	2 680,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	2 680,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	-1 000,00		
615231 (011) : Voiries	-1 180,00		
61551 (011) : Matériel roulant	-500,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	2 680,00	Total Recettes	2 680,00
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

2. QUESTIONS DIVERSES :

- **Demandes de subventions** : Au titre du bonus relance de la Région Auvergne – Rhône – Alpes, le Maire présente les fiches de recensements des projets pour le budget 2021 :
 - acquisition d'une tondeuse autoportée pour un montant HT de 16 174.48 € (selon CR non éligible).
 - réfection de la toiture du centre communal (charpente - couverture – zinguerie) pour un montant HT de 19 894.50 € (selon CR éligible).

Ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion

- Le Maire donne lecture d'un courrier des ateliers Marilou et l'entreprise « com@lamaison » (Mme Marilyne THIBAUT – DUMAS et Christophe DUMAS) qui souhaitent réserver la location du centre communal dès qu'il sera libéré par l'épicerie « la Musette » pour développer leurs activités. A savoir :
 - **les ateliers de Marilou** : ateliers et stages arts plastiques, arts créatifs, nature et environnement, réalisation d'événements autour de l'art et du livre.
 - **com@lamaison** : communication / mise en page / site internet / logo, service d'impression et photocopies pour les entreprises, associations et particuliers / aide et petit dépannage informatique (pas de réparation ni de vente) / formation informatique et logiciel.

Des expositions, présentation d'artistes et réalisation d'événements culturels seront prévus également dans l'établissement.